

# Sur qui est descendu le verset «Vous n'avez d'autres maîtres ?« ...,que Dieu

---

<"xml encoding="UTF-8?>

Vous n'avez d'autres maîtres que Dieu, Son messager, et les croyants qui accomplissent la  
«.(Salat, s'acquittent de la Zakat, en s'inclinant (devant Dieu



: "Selon al-Zamakh-charî, dans "Al-Kach-châf

Il [ce Verset] a été révélé à propos de 'Ali (qu'Allah ennoblisse son visage) lorsqu'un mendiant» l'a sollicité pendant qu'il était en position d'Inclination dans sa Prière, et qu'il a laissé tomber pour lui sa bague -qui flottait à son petit doigt- sans interrompre sa Prière. Si vous vous demandez comment il [ce Verset] peut être relatif à 'Ali (qu'Allah ennoblisse son visage), alors que le terme désigne un pluriel, je vous répondrai : si le terme désigne un pluriel, bien qu'il s'agisse d'un seul homme, c'est pour inciter les gens à faire comme lui -dans le but d'obtenir la récompense qu'il a obtenue - et pour rappeler que la nature des Croyants devrait être tellement

soucieuse de la piété, de la bienfaisance et du secours envers les pauvres, que même quand ils sont en train de faire la Prière, ils ne devraient pas ajourner l'accomplissement d'une action de bienfaisance - qui ne supporte aucun retard- jusqu'à la fin de leur Prière.» Zamakh-charî, "Al-Kach-châf", tafsîr Sourate al-Mâ'idah, V.55.

Citant al-Kalbî, et parlant des circonstances de la Révélation de ce Verset : «Vous n'avez pas de Maître en dehors d'Allah et de Son Prophète, et de ceux qui croient : ceux qui s'acquittent de la Prière, ceux qui font l'aumône tout en s'inclinant humblement», al-Wâhidî a écrit :

«La fin de ce Verset concerne 'Ali (que la Satisfaction d'Allah lui soit acquise), car il a donné sa bague à un mendiant pendant qu'il se trouvait dans la phase d'Inclination de sa Prière.» Al-Wâhidî, "Les Circonstances de la Révélation", Sourate al-Mâ'idah, Verset 55.

Un grand nombre d'ouvrages de tafsîr et de hadith ont affirmé que ce Verset a été révélé à propos de 'Alî. Pour plus de détails concernant ces livres, le lecteur peut consulter l'Annexe n° 4, à la fin de cet ouvrage